MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : 2,4,6 Roues n° 1547
E-mail : sallechampetre@hotmail.fr
Téléphone : 06 62 12 48 13
Organisateur technique : Robert SKR24PC24K

N° d'épreuve FFM : 186
Date : 11 et 12 mars 2023
Lieu : Terrain de Moto cross 33720 ILLATS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SAUNAGNE Jean-Pierre	Licence : 182746
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX Christian	Licence : 011943
Membre du Jury	BESCHI Daniel	Licence : 003788
Membre du Jury	BOTTAZZINI Didier	Licence : 128460
Commissaire technique responsable	TISON Serge	Licence : 923092
Responsable du chronométrage	chronos FFM en cours	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Minicros Trophée 25/2N	7ans	11ans	65cc-85cc	30 euros
85cc ligue	9ans	15ans	85cc-2T	35 euros
MX1/MX2 ligue	15ans	+	126cc2T à 650cc4T	43 euros
Challenge Guyenne	13ans	+	125cc2T à 650cc/4T	43 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ..CAPORASO Jean-Baptiste
Nombre de secouristes ..15.. Protection civile
Hôpital le plus proche ..LANGON
Nombre d'ambulance(s) ..1
Temps de trajet (en min) ..15mn environ

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site Terrain de Motocross ILLATS
Adresse ..Les Assinats 33720 ILLATS

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..1520 mètres
Largeur minimum de la piste 7 mètres
Largeur de la grille ..30 mètres
Longueur de la ligne droite de départ ..118 mètres
Nombre d'OCP* ..16 à 20
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 5/1/2023
Moto Club "2 4 ROUES" 33720 ILLATS

VISA DE LA LIGUE
DATE: 09/01/23
Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
Siège : La Roquille
47350 ESCASSEFORT
antenne : Limousin

VISA DE LA FFM
DATE: 15/02/2023
NUMÉRO: 23/0130
FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

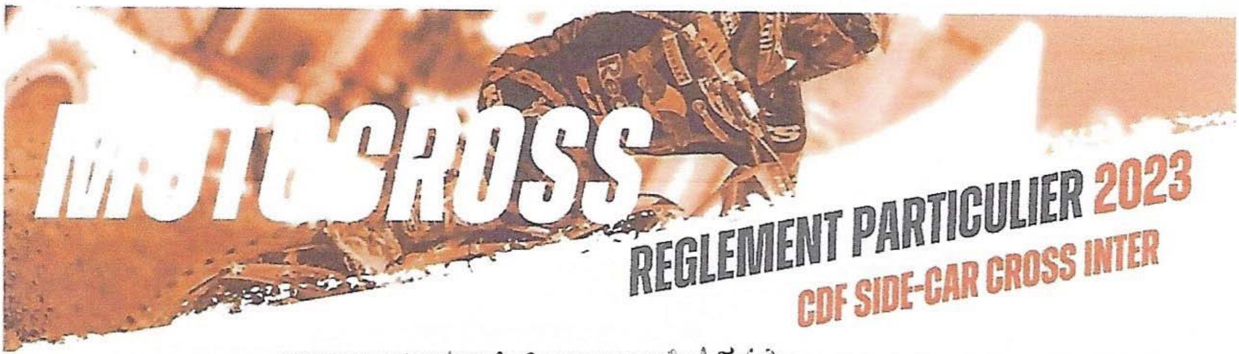

REGLEMENT PARTICULIER 2023

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : 2,4,6 ROUES n°1547 **N° d'épreuve FFM :** 186
E-mail : sallechampetre@hotmail.fr **Date :** 11 et 12 mars 2023
Téléphone : 06 61 24 85 13 **Lieu :** ILLATS (33) TERRAIN DE MOTOCROSS
Organisateur technique : Robert SKR24PC24K

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — SAUNAGNE Jean-Pierre Licence : 182746
Délégué FFM (Président de jury) — GOUX Christian Licence : 011943
Membre du Jury — BESCHI Daniel Licence : 003788
Membre du Jury — BOTTAZZINI Didier Licence : 128460
Commissaire technique responsable - TISON Serge Licence : 023092
Responsable du chronométrage — CHRONOS FFM. COURTY Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

SIDE-CAR CROSS INTER

Age* — 16 ans minimum pour les pilotes
15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et passagers
Licences — NCO / Inter / LUE
Cylindrée — 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques — Numéro blanc sur fond vert

** La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1963).*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros (125 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... CAPOROSSI Jean Baptiste
Nombre de secouristes ... 15 (Protection civile) Nombre d'ambulance(s) ... 1
Hôpital le plus proche ... LANGON Temps de trajet (en min) ... 15 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site Terrain de Motocross ILLATS
Adresse ... "Les Assinats" 33720 ILLATS

CAPACITÉ SIDE-CAR :
Pendant les essais : 36
En manche : 30

Caractéristiques :
Longueur du circuit ... 1520 mètres
Largeur minimum de la piste ... 7 mètres
Largeur de la grille ... 30 mètres
Longueur de la ligne droite de départ ... 118 mètres
Nombre d'OCP* ... 16 à 20
Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 5/1/2023	DATE : 09/01/23	DATE : 15/02/2023 NUMÉRO : 23/0130
Moto Club "2 4 6 ROUES" 33720 ILLATS	Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine ... la Roquille ... ESCASSEFORT antenne : Limousin	MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto... ffmoto.org

PLAN CIRCUIT D'ILLATS

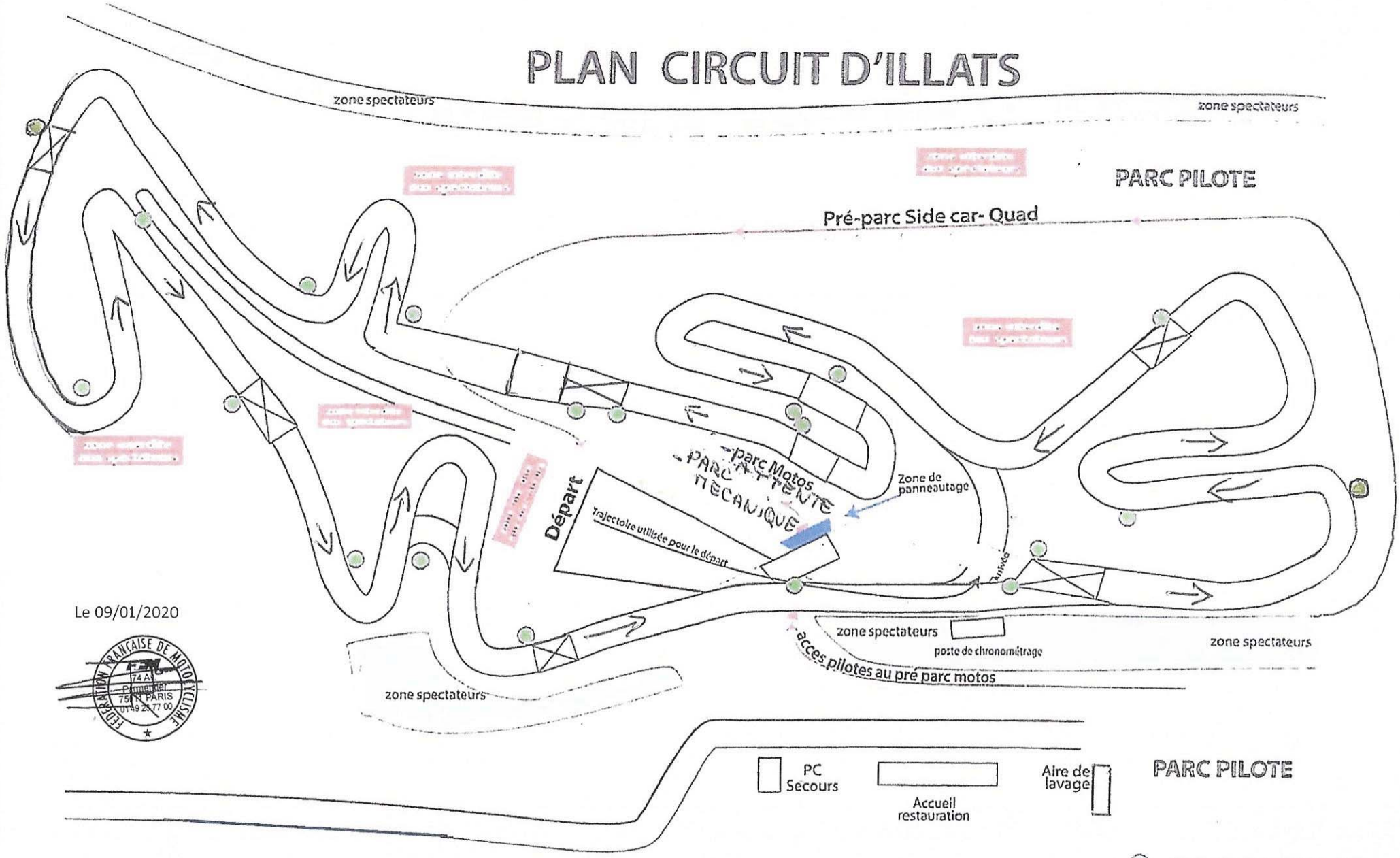

Le 09/01/2020

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 25 77 00

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM ——— 186
Moto-Club ——— 2 4 6 ROUES
Date ——— 11 -12 MARS 2023
Lieu ——— ILLATS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— SAMEDI 11 MARS 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
11h00	19h00	**Contrôles administratifs CDF**		
11h00	19h00	**Contrôles techniques CDF**		
9h00	13h00	**Contrôles administratifs Ligue**		
		Contrôles techniques Ligue		
13h00	13h30	**France Side Car visite piste**		
13h30	13h40	**Essais Libres**	Minicross TS	10mn
13h45	13h55	**Essais Libres**	85cc Espoirs Ligue	10mn
14h00	14h15	**Pause**		
14h15	14h25	**Essais Chronométrés**	Minicross TS	10mn
14h30	14h45	**Essais Chronométrés**	85cc Espoirs Ligue	10mn
14h50	15h00	**Pause**		
15h00	15h15	**Manche 1**	Minicross TS	12mn+1t
15h20	15h45	**Manche 1**	85cc Espoirs Ligue	20mn+1t
15h50	16h10	**Essais 1**	Side Car France	20mn
16h15		**Pause**		
16h30	16h45	**Manche 2**	Minicross TS	12mn+1t
16h50	17h15	**Manche 2**	85cc Espoirs Ligue	20mn+1t
17h20	17h40	**Essais 2**	Side Car France	20mn
17h50		**Remise Prix Minicross+85cc**		

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM ——— 186
Moto-Club ——— 2 4 6 ROUES
Date ——— 11-12 MARS 2023
Lieu ——— ILLATS

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— DIMANCHE 12 MARS 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h30	8h15	Contrôles administratifs CDF		
		Contrôles techniques CDF		
7h00	7h50	Contrôles administratifs Ligue		
		Contrôles techniques Ligue		
7h55		Briefing pilotes		
8h00	8h10	Essais Libres	Challenge Guy 24-33-47	10mn
8h15	8h35	Essais Libres	France Side car	20mn
8h40	8h50	Essais Libres	Ligue MX1-MX2	10mn
8h55	9h10	Essais Chronométrés	Challenge Guy 24-33-47	15mn
9h15	9h30	Essais Chronométrés	Ligue MX1-MX2	15mn
9h35	9h45	Pause		
9h50	10h15	Essais Qualificatifs	France Side car	20mn
10h20	10h25	Test de départs	France Side car	5mn
10h30	10h50	Pause		
10h55	11h20	Manche 1	Challenge Guy 24-33-47	20mn+1t
11h25	11h50	Manche 1	Ligue MX1-MX2	20mn+1t
11h55	13h20	Repas		
13h30	13h35	Tour de reconnaissance	France Side car	5mn
13h40	14h05	Manche 1	France Side car	20mn+2t
14h10	14h35	Manche 2	Challenge Guy 24-33-47	20mn+1t
14h40	15h20	Pause		
15h25	15h30	Tour de reconnaissance	France Side car	5mn
15h35	16h	Manche 2	France Side car	20mn+2t
16h05	16h35	Manche 2	Ligue MX1-MX2	20mn+1t
16h40	17h10	Entracte		
17h15	17h20	Tour de reconnaissance	France Side car	5mn
17h25	17h50	Manche 3	France Side car	20mn+2t
18h		Remise des Prix		

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB 2 4 6 ROUES
1 LIONNE - 33720 ILLATS

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11079145204 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS** se déroulant à **ILLATS** du **11/03/2023** au **12/03/2023.**

Cette attestation est valable du **11/03/2023** à **09H00** au **12/03/2023** à **22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg , le **1er février 2023**

GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme